

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 février 2019

Convocation du : 23/01/2019

Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT

Présents : Mme JEUNOT Christine et MM Stéphane BRISBARD- Bernard DEGOIS-

**Jean-Louis CHOPARD – Hervé CAGNON– Laurent JEAMBRUN - Ghislain HOUSER- Christophe HUGUENIN -
Pascal CHARDON**

Absent :

Absent excuse : Mme Laurence WEBER

- 1. Délibération N° 01-2019 : Approbation des comptes administratif 2018 communal et du lotissement les Frênes II**
- 2. Délibération N°02-2019 : Approbation des comptes de gestion 2018 communal et du lotissement les Frênes II**
3. Programme 2019 ONF
- 4. Délibération N°03-2019 : Décision éclairage public**
5. Décision Modificative : travaux rue Mont Miroir fin 2018
- 6. Délibération N° 04-2019 : Echange de terrains Hervé Cagnon / Commune**

1) Délibération N° 01-2019 : Approbation des comptes administratif 2018 communal et du lotissement les Frênes II

Le maire présente les compte administratif 2018 du budget communal et du budget annexe Lotissement les Frênes II,

Le maire ayant quitté la salle, l'exposé entendu et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2018.

2) Délibération N°02-2019 : Approbation des comptes de gestion 2018 communal et du lotissement les Frênes II

Le maire présente les comptes de gestion 2018 du budget communal et du budget annexe Lotissement les Frênes II,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2018.

3) Programme 2019 ONF

Monsieur le Maire présente le programme 2019 des travaux sylvicoles proposés par l'ONF.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

4) Délibération N°03-2019 : Décision éclairage public

Plusieurs devis ont été reçus pour les travaux d'éclairage public, après analyse des offres, Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Lurati Gilles. Les travaux s'élèvent à 14228€ HT.

Un dossier de demande de subvention va être transmis au SYDED.

5) Décision Modificative : travaux rue Mont Miroir fin 2018

Afin de payer les travaux de la rue Mont Miroir il convient d'effectuer un virement au compte 2151 de la manière suivante :

Désignation	Budget avant DM	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Budget après DM
2151 : réseaux de voirie	40 905.60		400€	41 305.60€
21318 Autres bâtiments publics	2000€	400		1600€
TOTAL 2151				

6) Délibération N° 04-2019 : Echange de terrains Hervé Cagnon / Commune

Suite à la réunion du 26 novembre 2018 les documents d'arpentage relatifs à l'échange envisagé ont été établis.

Monsieur Hervé Cagnon étant concerné par cet échange, ne participe pas à la délibération.

Après discussion le conseil accepte les documents proposés.

Pour les formalités et la rédaction de l'acte notarié le conseil décide de fixer le prix des terrains à 2000€ l'hectare.

Le conseil décide que les frais d'acte (échange) seront supportés à 50% par Hervé Cagnon et 50% par la commune.